

Communiqué de presse

Troisième édition de la journée du motard le 31 mars !

25.03.2019

La pluie de ces dernières semaines a enfin fait place à une météo nettement plus agréable, ça y est le printemps est enfin là ! Pour de nombreux motards c'est l'occasion de remonter sur leur engin, que ce soit pour les trajets quotidiens ou pour profiter des premières balades. L'AWSR et Fedemot en profitent pour annoncer le programme de la 3^e journée du motard organisée le 31 mars prochain en Wallonie !

Fortes du succès des précédentes éditions, avec plus de 1.700 participants, l'AWSR et Fedemot organisent, ce **dimanche 31 mars 2019**, la 3^e édition de la Journée du motard en Wallonie. A cette occasion, les motards débutants ou expérimentés pourront profiter gratuitement d'une foule d'activités sur 3 sites :

- **Liège** Station de contrôle technique Autosécurité de Wandre, avenue de l'indépendance 91, 4000 Liège
- **Braine-le-Comte** AIBV Contrôle technique de Braine-le-Comte avenue de Maroussset 103, 7090 Braine-le-Comte
- **Bastogne** Régie des routes rue du marché couvert 6, 6600 Bastogne

Parmi les activités proposées, les participants pourront notamment :

- Faire passer un check-up gratuit de leur bécane auprès des mécaniciens du stand du Campus de Spa-Francorchamps ;
- Retrouver leurs sensations en participant à des ateliers de remise en selle animés par des instructeurs professionnels ;
- Assister à une grande reconstitution d'accident impliquant un motard ;
- Assister à des démonstrations de trial ou de gymkhana par des pilotes professionnels, dont Julien Rousselle, Nicolas Defourny et Maurin Gavage ;
- Découvrir les derniers modèles de leur marque préférée et effectuer un essai encadré ;
- Participer à un concours sur chaque site pour tenter de remporter un bon d'achat en équipement moto de 500 euros ;
- Tester une 125cc en effectuant une initiation avec un instructeur professionnel. Les passionnés de moto ne doivent donc pas hésiter à emmener leur famille et leurs amis pour leur faire découvrir leur passion.

La presse est invitée à partir de 12h00 à assister aux reconstitutions organisées sur les 3 sites. Des représentants de l'AWSR et de FEDEMOT seront présents pour répondre aux questions.

Pour des raisons d'organisation, pouvez-vous nous informer de votre présence sur un des 3 sites accessibles lors de cette journée ?

Toutes les informations pratiques se retrouvent sur le site de l'évènement : journéedumotard.be.

Cette journée peut être réalisée grâce au soutien de la Région wallonne, de la Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle (FEBIAC), du centre de compétence Campus de Spa-Francorchamps, des centres d'examen pour le permis de conduire/mot AutoSécurité et AIBV, de Classic21, d'Ethias, de EKO Motor Wear et des différents services de secours et de police des provinces de Liège, du Hainaut et du Luxembourg.

En 2018, et d'après les chiffres fournis par la Police (BIPOL) le nombre d'accidents impliquant des motards a augmenté de 8,9 %, de même que le nombre de motards tués ou blessés par rapport à 2017. 2018 a été une année exceptionnellement chaude et sèche, ce qui a un impact évident sur l'accidentalité des deux-roues puisque le nombre de motards est plus élevés sur nos routes durant les périodes de beau temps.

Néanmoins, sur la période 2007-2017, on observe une tendance à la baisse : le nombre de motards tués sur les routes wallonnes est passé de 81 en 2007 à 28 en 2017. Le nombre d'accidents corporels était également en diminution (901 en 2017 contre 1.233 en 2007).

Huit accidents corporels sur 10 impliquant un motard ont lieu pendant la période s'étalant d'avril à octobre et près de la moitié des accidents mortels ont lieu pendant le week-end. La fin de l'hiver est donc le moment idéal pour organiser la journée du motard.

Automobilistes, ouvrez l'œil

Cette journée est également l'occasion d'attirer l'attention des autres usagers de la route sur la présence des motards sur nos routes. L'AWSR a d'ailleurs prévu une campagne en radio pour inviter les conducteurs à faire preuve d'une vigilance particulière et notamment en cas de changement de file. Les motocyclistes peuvent en effet circuler entre les deux files de voitures les plus à gauche, à condition de ne pas dépasser 50 km/h. Outre les trajets quotidiens, ils seront également plus nombreux à se balader pendant les week-ends, les vacances scolaires d'avril et les jours fériés du mois de mai. Un coup d'œil dans les rétroviseurs et l'utilisation des clignotants sont les garants de leur sécurité lors de tout changement de direction.

Contact Presse :

AWSR : Pierre-Laurent Fassin – 0475 98 34 06

Fedemot : Jean-Marie Jorssen – 0479 20 33 37